

FO : Le syndicat qui reste un syndicat**Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale
numéro 1 du 13 juin 2012**

Cette CAP Locale s'est ouverte à 14h15 sous la présidence de l'administrateur général du Pôle Pilotage et Ressources, Madame Marie-Hélène GARDIES. **Union Snui Sud Trésor Solidaires** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Bruno DEFLANDRE remplissant cette tâche pour l'Administration. La CAP Locale s'est terminée à 16h30.

L'ordre du jour était le suivant :**1 - Approbation du procès verbal de la CAPL n°1
du 03 janvier 2012 (mouvement local de mutation des
inspecteurs de la filière Gestion Publique au 1^{er} mars 2012)**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		

**2 - Adoption du règlement intérieur de la CAPL n°3 instituée à
la DDFIP (Circulaire DGFIP-RH1A du 23 Mars 2012)**

Le règlement intérieur des CAPL instituées depuis le 1er janvier 2012 suite aux élections des nouveaux représentants du personnel le 20 octobre 2011 a enfin été présenté aux organisations syndicales.

Les modalités de fonctionnement des CAPL concernent les convocations de leurs membres, les facilités qui leur sont accordées, et les conditions de déroulement des réunions. Ces modalités découlent des dispositions du décret n° 82-451 du 28 mai 1982.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES		X	
FO-DGFIP62		X	

Commentaires FO : FO DGFIP62 s'est étonnée de l'absence de communication aux élus de la circulaire d'accompagnement expliquant les modalités de fonctionnement des CAPL.

FO DGFIP62 a proposé des modifications du règlement intérieur à la Direction locale qui nous a précisé que ce règlement intérieur n'était pas amendable tout en acceptant de faire remonter nos observations à la Direction Générale.

Nos demandes concernent la limitation à un expert par siège de titulaire et l'impossibilité de siéger pour un expert d'une autre Direction. **FO DGFIP62** a demandé l'abrogation de ces restrictions au niveau local.

Concernant les facilités accordées aux élus pour préparer les CAPL, **FO DGFIP62** a également demandé que les deux jours maximum de préparation puissent être augmentés en cas de CAP importantes telles que celles consacrées aux recours en notation ou à l'examen des listes d'aptitude, réunions qui nécessitent des durées importantes de préparation pour les représentants des personnels.

3 – Examen des recours en notation 2012 des agents de catégorie A de la filière fiscale

8 dossiers étaient à l'ordre du jour de cette CAPL. L'administration nous a informé qu'elle disposait d'un mois de bonification en réserve départementale.

A l'issue du vote, il a été obtenu :

Nombre de dossiers	+ 0.06	+0.02	+0.01	Maintien de la note	0.00	-0.01	-0.02	-0.06
8		1	1	6				

Deux rectifications des commentaires des notateurs ont également été obtenues.

Commentaires FO : Les élus **FO DGFIP62** ont voté POUR les relèvements lorsque la demande de l'agent était respectée sinon ils ont voté CONTRE.

La séance a été levée à 16h30.

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Hervé DANNEELS et Sonia VAMBERGUE

Suppléants

Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN

Expert

Hervé FALSCHOWSKI et Jacques REGNIER